

Compte-rendu de la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial

Année 2025

Conformément aux dispositions de l'article R. 533-16 du Code Monétaire et Financier, ONERAGTIME, en sa qualité de société de gestion de portefeuille agréé par l'Autorité des Marchés Financier sous le n° GP-202219, porte à votre connaissance le compte-rendu de la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial au titre de l'année 2025.

Ce compte-rendu présente l'exercice effectif des droits de vote attachés aux participations détenues par les FIA gérés par ONERAGTIME, à savoir :

- OneRagtime Rhapsody II (FPCI article 8 au sens de la réglementation SFDR),
- OneRagtime Paragon (FPCI article 8 au sens de la réglementation SFDR),
- OneRagtime Aria et
- OneRagtime Rhapsody.

I. EXERCICE DES DROITS DE VOTE

De manière générale, la politique de vote d'ONERAGTIME a pour but de :

- Privilégier l'intérêt de la société cible, assurer sa pérennité, sa rentabilité et son développement ;
- Privilégier l'intérêt particulier des porteurs de parts des fonds détenteurs de la participation, notamment le respect de la rentabilité et de la durée de l'investissement prévue ;
- Veiller à ce qu'une transparence existe quant aux informations données aux actionnaires et que ces informations soient communiquées dans des délais suffisants en application du droit de communication de l'actionnaire ;
- Veiller au maintien des pouvoirs de l'assemblée générale.

La politique de la société de gestion est de participer et de voter à chaque assemblée d'actionnaires, indépendamment de la part de capital ou des droits de vote qu'elle détient. Cette participation a également pour objectif de prendre part aux débats et contribue au suivi régulier de l'investissement.

ONERAGTIME est avertie des résolutions proposées au vote des actionnaires des Assemblées Générales des sociétés détenues par les FIA qu'elle gère. Une analyse des résolutions est effectuée par le responsable en charge de l'investissement. Le vote est exercé dans l'intérêt exclusif des investisseurs.

Au cours de l'exercice 2025, les principales assemblées générales auxquelles ONERAGTIME a participé et exercé ses droits de vote concernaient essentiellement les types de résolutions suivants :

- Les résolutions relatives aux augmentations de capital, dans le cadre de tours de refinancement ou d'opérations de bridge menées par les sociétés en portefeuille (notamment Benefiz, Monde Singulier, Hivenet, Pickme pour OneRagtime Rhapsody II et Choose, Hivenet et Benefiz pour le fonds Paragon), étant précisé que OneRagtime Rhapsody et OneRagtime Aria ont clôturé leur période d'investissement ;
- Les résolutions relatives à l'approbation des comptes annuels et aux décisions afférentes à l'affectation du résultat, soumises à l'approbation des actionnaires lors des assemblées générales annuelles des sociétés du portefeuille ;
- Les résolutions relatives à l'émission de BSPCE ou BSA.

II. ORIENTATION DES VOTES EXPRIMÉS DURANT LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Au cours de l'année 2025, ONERAGTIME a exercé ses droits de vote dans le cadre des assemblées générales des sociétés en portefeuille de ses fonds gérés. De manière générale, ONERAGTIME n'a pas voté CONTRE les résolutions soumises au vote lors de ces assemblées, à l'exception des résolutions portant sur les augmentations de capital réservées aux salariés dès lors que les salariés bénéficiaient déjà d'autres mécanismes d'intéressement et que l'opération présentait un effet dilutif pour les porteurs de parts.

Type d'événement	Nombre d'AG
Assemblées générales d'approbation des comptes	27
Assemblées générales relative à des refinancements	5

III. SITUATIONS DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

ONERAGTIME porte un intérêt particulier aux risques de conflits d'intérêts. À cet effet, elle remplit les obligations réglementaires suivantes :

- Mise en œuvre d'une politique de gestion des conflits d'intérêts ;
- Réalisation d'une cartographie des conflits d'intérêts ;
- Contrôle et suivi des potentielles situations de conflits d'intérêts ;
- Tenue d'un registre des situations de conflits d'intérêts avérées ;
- Information des souscripteurs dans le cas d'une situation de conflits d'intérêts non résolue.

Annuellement, la société de gestion revoit à la fois sa politique de gestion des conflits d'intérêts ainsi que sa cartographie des conflits d'intérêts. Par ailleurs, l'ensemble des collaborateurs de la société est sensibilisé à ces risques. La RCCI de la société tient à jour le registre des conflits d'intérêts.

En 2025, ONERAGTIME n'a été amenée à traiter aucune situation de conflit d'intérêts lors de l'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les FIA qu'elle gère. La politique interne de gestion des conflits d'intérêts a été appliquée de manière préventive à chaque prise de décision de vote, notamment lorsque des co-investissements entre fonds gérés par ONERAGTIME dans les mêmes sociétés étaient susceptibles de créer des situations de convergence ou de divergence d'intérêts entre porteurs de parts. Aucune situation n'a nécessité de signalement auprès des investisseurs.

IV. SUIVI DE LA STRATÉGIE ET DES PERFORMANCES ESG DES SOCIÉTÉS DÉTENUES

Conformément à la politique d'engagement actionnarial (PG17), ONERAGTIME a suivi au cours de l'exercice 2025 la stratégie, les performances financières et non financières, les risques, la structure du capital, l'impact social et environnemental ainsi que le gouvernement d'entreprise de chaque société de son portefeuille. Ce suivi s'est appuyé sur une analyse des performances économiques et financières menée par l'équipe de gestion, ainsi que sur le dispositif ESG d'ONERAGTIME.

En matière ESG, ONERAGTIME a poursuivi son suivi via la plateforme Apiday, qui permet la collecte de données et un reporting automatisé. Pour chaque participation, des plans d'action ESG ont été élaborés ou mis à jour, et les progrès réalisés ont été suivis à l'aide d'un tableau de bord personnalisé. Cette démarche s'inscrit dans le cadre des obligations liées à la qualification Article 8 SFDR des fonds Rhapsody II et Paragon.

V. DIALOGUE AVEC LES SOCIÉTÉS DÉTENUES

Au cours de l'exercice 2025, ONERAGTIME a maintenu un dialogue régulier avec les dirigeants des sociétés financées, conformément à sa politique d'engagement actionnarial. Ce dialogue s'est notamment exercé au travers de la participation aux réunions de board, au sein desquelles ONERAGTIME détient au moins un siège dans chaque société en portefeuille afin de représenter les intérêts de ses investisseurs.

L'équipe de gestion a procédé à des points réguliers avec les directions générales des participations, permettant de confronter la stratégie annoncée aux réalités opérationnelles et d'affiner la cartographie des risques et opportunités. ONERAGTIME a également maintenu un dialogue fluide et constructif avec les fondateurs et les autres associés, en faisant ses meilleurs efforts pour prévenir et résoudre toute divergence d'intérêts éventuelle.

VI. COOPÉRATION AVEC LES AUTRES ACTIONNAIRES

ONERAGTIME intervient principalement sur des actifs non cotés, où la relation entre associés est régie par les statuts et un pacte d'associés systématiquement signé lors du closing. En 2025, ce cadre contractuel a continué d'encadrer la coopération avec les co-investisseurs et actionnaires de référence, notamment au travers de concertations préalables aux assemblées générales.

En cas de divergence de vue avec d'autres actionnaires, ONERAGTIME a privilégié des solutions de consensus par le dialogue, tout en s'appuyant sur les mécanismes de résolution de conflits prévus au pacte d'associés. La coopération vise à préserver l'intérêt des sociétés investies et, par extension, celui des porteurs de parts des fonds gérés par ONERAGTIME.

VII. COMMUNICATION AVEC LES INVESTISSEURS

En 2025, l'équipe de gestion a entretenu un dialogue régulier avec l'écosystème de chaque participation, incluant les co-investisseurs, les banques, les conseils et experts. Les dirigeants et cadres clés des sociétés en portefeuille ont constitué le premier cercle d'interlocuteurs, avec pour objectif de maximiser la création de valeur et d'assurer l'exécution du plan stratégique.

Les échanges ont également porté sur des enjeux systémiques tels que la trajectoire carbone et le changement climatique, ainsi que sur des problématiques spécifiques à chaque entreprise partagées avec d'autres investisseurs financiers. Ce réseau de relations a permis à l'équipe de gestion d'anticiper les risques opérationnels et de consolider la position des fonds au sein de chaque ligne.

Février 2026 - *OneRagtime SAS*